

Le 20 04 2026

Un détenu, **déjà connu pour des faits de violences envers le personnel** au sein de l'établissement, a une nouvelle fois violemment attaqué des agents. Malgré une première agression presque dramatique ayant conduit à une **demande de transfert restée vaine**, il a été **replacé en détention classique**, conduisant à une deuxième agression. Suite à ces deux faits quasi consécutifs, il a été affecté au rez-de-chaussée du bâtiment C, secteur censé accueillir ce type de profil difficile à gérer MAIS sans moyens humains suffisants : une spécialité de notre administration. !

Aujourd'hui, après de multiples **insultes** envers les personnels, et pour **éviter un placement au quartier disciplinaire**, ce détenu a **menacé de mettre fin à ses jours**. Il est alors conduit en cellule de protection d'urgence, menotté par des agents **équipés** mais lors du **retrait de ces entraves**, il a profité de la situation pour **enchaîner coups de poing et coups de pied**, allant même **jusqu'à tirer les cheveux** d'un agent. À peine libéré d'une première entrave, **il s'est retourné avec une extrême violence**.

Un véritable déferlement de coups, qui traduit le quotidien des agents du CP de VLM. De plus en plus de détenus pour de moins en moins de personnels, souvent avec des profils psychiatriques lourds, connus et reconnus pour leur violence envers les personnels.

Le constat est sans appel, une fois de plus c'est le « petit personnel » qui trinque : **4 agents blessés, 1 agent évacué à l'hôpital** par les pompiers, blessé au genou, avec **suspicion de déchirure des ligaments internes du genou droit**, **1 agent blessé à la main, souffrant d'une entorse du pouce**, **1 agent présentant de multiples hématomes**, **1 agent souffrant de douleurs cervicales sévères et bloqué**, qui s'est rendu aux urgences à l'issue de son service (diagnostic en attente).

Cette situation n'est pas une surprise. Lorsqu'un détenu agresse à deux reprises sans qu'aucune sanction disciplinaire effective ne soit appliquée, il est évident que l'escalade est inévitable !!!

À l'issue de cette agression, comme souvent « l'inadapté » de circonstance a été placé en SDRE à l'hôpital de La Colombière. Un tour de magie comme l'administration en a le secret. Des détenus qui peuvent être incarcérés mais qui sont internés quand ils passent à l'acte !!! La schizophrénie nous guette.

Ce n'est plus une impression : nous sommes de la chair à canon, tout au plus des noms servant à combler les trous d'un « planning ». 0 + 0 poste à la campagne de mobilité c'est un crachat de plus fait aux agents de cet établissement qu'on laisse crever.

L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM exige des effectifs pour faire face à la population pénale de l'établissement. **L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM** exige une prise en charge adaptés et sécurisée des détenus violents et /ou souffrant de troubles psychiatriques.

L'UFAP UNSa Justice du CP de VLM exige le transfert de ce détenu et accompagnera nos collègues dans toutes leurs démarches administratives et judiciaires et leur souhaite un prompt rétablissement.

Le secrétaire Général de L'UFAP UNSa justice l'a écrit « **QUITTE A CREVER, AUTANT LE FAIRE DEVANT LES PORTES** »

Les petits personnels que vous maltraitez font fonctionner vos coupes gorges. Bientôt ils resteront devant, unis et déterminés.

M.O Secrétaire locale de L'UFAP UNSa justice du CP de VLM